

Préambule aux lignes directrices :

En 2009, différents services prestataires de l'ambulatoire décident de fonder leur association faitière regroupant les pratiques en milieu ouvert et ambulatoires de Suisse latine : l'APEMO. Dès lors, et avec l'impulsion de plusieurs précurseurs responsables et intervenants dans ces structures, l'APEMO se structure petit-à-petit et accueille d'autres institutions comparables et en lien avec la mission qu'elle défend :

l'accompagnement ambulatoire et les pratiques éducatives en milieu ouvert.

De congrès en formations, en passant par une structuration de collaborations actives, l'APEMO creuse son sillon dans la Suisse latine et regroupe désormais des membres actifs dans l'ensemble des cantons romands et au Tessin.

Par la réalisation de ses lignes directrices, l'APEMO associe chaque identité cantonale de Suisse latine au renforcement d'une appartenance commune. Dès lors, chaque institution membre de l'APEMO en est dépositaire.

Les lignes directrices de l'APEMO :

Les lignes directrices permettent de définir ce qui est commun aux différentes prestations des membres APEMO et défendent des standards qualitatifs. Elles rendent compte de l'expérience et de l'expertise en tant que prestataires dans le domaine des pratiques éducatives en milieu ouvert et ambulatoires.

I. Missions – objectifs

Prévenir – soutenir – accompagner

Accompagnement ambulatoire et psychosocial. Soutient éducatif dans le milieu de vie naturel et en milieu ouvert.

Se décline dans un continuum entre intervention précoce et intervention de crise, de démarche volontaire ou en mesures de protection contrainte.

Le principe de l'intérêt supérieur des mineurs guide l'intervention.

L'accompagnement personnalisé en fonction des besoins individuels et spécifiques.

Vise à soutenir la gestion des difficultés rencontrées dans des étapes de vie.

Objectif d'inclusion sociale et de participation.

1

II. Posture et principes d'action

Partenariat – collaboration – participation – respect – protection

Identifier, mobiliser et développer les ressources et les compétences.

Transparence, bienveillance, empathie, non-jugement, juste proximité et partialité multidirectionnelle.

Respect et promotion des valeurs humanistes.

S'inscrit dans la durée dans des étapes formalisées et définies en collaboration avec les personnes concernées.

S'inscrit dans la réalité de vie et le quotidien des personnes ; approche systémique, écologique et globale.

S'inscrit dans une collaboration et la coordination avec le réseau professionnel, de manière pluridisciplinaire, ainsi qu'avec le réseau social et familial des personnes concernées.

Co-construction, coopération et participation.

Processus réalisé avec la participation active des personnes concernées dans une logique de partenariat.

Implique la création d'un lien de confiance. (Stabilité, durée, processus favorable et intégration formalisée).

Mise en œuvre d'outils, de méthodes et d'approches théoriques validées.

III. Niveau de formation et professionnalisme

Qualité des prestations – professionnalisme.

Formation HES, ES avec post grade ou titre jugé équivalent.

Expérience professionnelle.

Formation continue, supervision, intervision, colloques cliniques, échanges informels dans l'équipe.

Le groupement APEMO favorise les échanges entre professionnels et services des différents cantons latins, ainsi qu'avec d'autres organisations et groupements et les centres de formations actifs dans le domaine social.

IV. Mise en œuvre

Logiques d'action communes – diversité des prestations.

Elles se déclinent de manière différenciée dans des prestations spécifiques pour répondre aux besoins du public cible et proposer un accompagnement adapté.

Accessibilité des prestations définie et s'inscrit dans la politique publique.

Les prestations sont destinées à des mineurs et jeunes adultes au sens de la loi (0 – 25 ans) et à leur entourage.

Les interventions sont réalisées en conformité avec les lois cantonales et fédérales en vigueur dans le domaine de la protection de l'enfance et de la jeunesse, l'application des règles déontologiques applicables dans le travail social, le respect de la protection des données et du devoir de discrétion et de confidentialité.

Se décline sous forme d'un accompagnement familial, individuel ou groupal dans des prestations diversifiées et selon des concepts et pratiques en milieu ouvert proposées par les membres de l'APEMO dans les cantons de Suisse latine.

Les lignes directrices dont la rédaction est le résultat d'un processus participatif sont adoptées lors de l'Assemblée Générale du groupement APEMO du 27 septembre 2024